

## Rapport Annuel 2024 - Responsable Environnement

Le problème qui concerne la préservation de l'environnement est, depuis quelques années, au cœur de toutes les préoccupations, car nous nous dirigeons vers un point de non-retour.

En tant que sportifs vivant notre passion en mer, nous ressentons ce malaise constant, aggravé par le changement climatique, qui entraîne une dégradation continue de la qualité de nos océans.

Des torrents de paroles ont été consacrés à dénoncer la pollution plastique, les résidus de pesticides utilisés en agriculture, les déchets industriels, etc. Mais au-delà des discours, peu d'actions concrètes ont été entreprises, et au contraire la situation ne cesse de s'aggraver d'année en année.

Nous devons reconnaître, en tant que membres de la Fips-m, que nous sommes impuissants face à cette dégradation continue et que nous ne pouvons pas atténuer de manière significative ce qui se produit, uniquement avec nos forces.

Bien sûr, comme je l'ai déjà mentionné, nous pouvons faire peu de choses individuellement, mais rester inactifs revient à en faire encore moins. Ces dernières années, de nombreux appels ont été lancés auprès de nos Fédérations associées pour collaborer dans nos limites et contribuer à remédier à la dégradation environnementale, mais nous n'avons obtenu aucun résultat concret, aucun projet de collaboration si ce n'est quelques "paroles d'encouragement".

Il est vrai que nous pouvons faire peu de choses, mais lancer un projet commun, basé sur des règles de conduite précises, même si son impact est faible à l'échelle mondiale, permettrait avant tout de sensibiliser les individus à des comportements respectueux de l'environnement.

À mon avis, il serait opportun, comme je l'ai déjà suggéré à plusieurs reprises, de créer une commission (même si ce n'est que par des réunions en ligne) regroupant toutes les disciplines de la pêche (eau douce, pêche à la mouche, pêche en lac, etc.), car la mer est le réceptacle final de la pollution provenant des terres. Les lacs et les rivières, dont les eaux sont de plus en plus polluées, se jettent dans la mer. Cette commission permettrait de mettre en évidence, sans pouvoir résoudre à nous seuls, les différentes problématiques rencontrées.

Je répète qu'une seule personne ne peut pas faire face à ces problèmes. Nous devons coordonner nos efforts au sein de toutes les fédérations pour mettre en œuvre, dans la mesure du possible, au moins une sensibilisation de tous les membres vers les problèmes actuels qui nous conduisent, si nous n'agissons pas, vers un point de non-retour.

Cependant, nous ne pouvons pas rester complètement passifs. D'une part, il faut commencer à agir et mettre fin à cette inertie croissante. À cet égard, je propose d'adopter et de nous doter d'un ensemble de règles écrites précises, qui pourront être appliquées dans le cadre de nos activités sportives. J'ai déjà identifié ces règles que je vais vous présenter ci-dessous

**: Commençons par les obligations prévues pour la Nation organisatrice;**

- 1- Avant le début de la manifestation, sur les terrains de compétition désignés, il faudra assurer leur nettoyage, en éliminant tout déchet plastique et solide en général;
- 2- Le délégué FIPS-M, avant le début de la compétition, devra vérifier l'état du/des terrains de compétition et s'ils ne sont pas conformes il devra informer l'organisation; dans le cas où la situation constatée perdure, malgré l'avertissement, il devra le signaler dans son rapport; un tel comportement pourrait avoir comme conséquence pour la société/nation organisatrice l'exclusion de l'organisation de championnats pendant une période de 2 à 3 ans.
- 3- Une fois établi que le terrain est conforme, il faudra le contrôler tous les jours pendant le déroulement de la compétition; dès ce moment-là c'est le participant qui a l'obligation de laisser l'emplacement propre; à la fin de la compétition le commissaire de secteur devra vérifier l'état de l'emplacement laissé par le participant et relever toute anomalie importante.
- 4- Le jury, à la fin de la journée de compétition, à la suite de rapports attestant des irrégularités sur la propreté de l'emplacement, fera un premier rappel au concurrent et au second rappel cela comportera sa suspension.
- 5- À la fin de chaque journée de compétition, l'organisation devra inspecter le terrain de compétition et procéder à son nettoyage si nécessaire.

**Mesures techniques à adopter**

- 1- Pour indiquer les emplacements de compétition, il faudra utiliser uniquement des matériaux biodégradables (panneaux en carton, en bois ou tout autre matériau biodégradable)
- 2- Pour délimiter les terrains de compétition, lors des compétitions "au bord de la mer" il faudra utiliser du matériau réutilisable comme par exemple de la corde et pas de rubans en plastique.
- 3- Les appâts, fournis par les organisations ou apportés directement par les participants, devront être conservés dans des récipients si possible en matériau biodégradable et non pas synthétique (polystyrène).
- 4- Sur les terrains de compétition il faudra mettre en place un conteneur de tri sélectif tous les 15 concurrents.
- 5- A la fin du tournoi, le juge de la compétition devra vérifier si le concurrent a abandonné des déchets qui peuvent polluer et éventuellement le signaler à la direction.
- 6- En cas de compétition "no catch and release", le poisson à porter à la pesée doit être conservé dans des filets, qui ne soient pas en plastique, et non pas dans des sacs en plastique; lorsque cela n'est pas possible, il faudra donc garantir la présence de poubelles pour le tri-sélectif.
- 7- Pendant les compétitions sportives, s'il y a un point de ravitaillement, il ne faudra pas utiliser de couverts, assiettes ou verres en plastique.
- 8- Pour les compétitions sur les bateaux, il faudra prévoir des poubelles pour le tri; en particulier, les récipients pour les appâts (par exemple les caisses de sardines) ne devront pas être en polystyrène car c'est l'un des matériels les plus polluants qui risque de tomber en mer.
- 9- Disposition déjà mise en œuvre: interdiction de fumer pendant les compétitions, surtout parce que les filtres des cigarettes seraient très probablement jetés à la mer (NB pour éliminer un seul filtre de cigarette il faut de 3 à 4 ans)

Voici donc en synthèse les premières mesures communes qui pourraient être mises en œuvre; il s'agit d'une première étape, l'important c'est de commencer; les indications "MESURES TECHNIQUES" devront être obligatoirement introduites dans les règlements.

Naturellement ce document représente seulement le début d'une campagne pour la protection de l'environnement; je pense que chaque fédération doit apporter son aide avec des propositions qui soient bien accueillies de façon à améliorer tant que possible la situation actuelle. Notre action ne représente qu'une goutte dans l'océan, vu que la pollution est due essentiellement à l'activité industrielle qui éparpille les déchets dans l'environnement, mais l'important c'est de commencer une marche commune.

Grosseto 21/01/2025

Responsable Environnement

Marchi Alberto